



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

limitation de vitesse à 80 KM/H

Question au Gouvernement n° 1546

Texte de la question

LIMITATION DE LA VITESSE À 80 KM/H

M. le président. La parole est à M. Vincent Descoeur.

M. Vincent Descoeur. Le Président de la République a dessiné les contours du grand débat qu'il a souhaité organiser en réponse à la colère qui gronde. J'y prendrai part, comme nombre de députés, dans un souci de responsabilité et d'apaisement de notre pays, même si de nombreuses interrogations demeurent sur les modalités d'organisation de la consultation ou sur le traitement réservé aux propositions qui seront faites.

À la lecture des thèmes retenus, force est de constater que la fracture territoriale et le nécessaire rééquilibrage entre la France périphérique et celles des métropoles ont été oubliés...

M. Julien Aubert. Une fois de plus !

M. Vincent Descoeur. ...de même que la mobilité, en particulier la limitation de la vitesse à 80 kilomètres-heure que je souhaite évoquer une nouvelle fois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Une mesure non concertée, imposée au mépris de l'avis de nombreux usagers et élus. Ces derniers déploieraient à juste titre que le sujet soit abordé sous le seul angle de la sécurité, en ignorant les conséquences en matière d'aménagement du territoire.

Une mesure – cela n'a échappé à personne – qui ne faisait l'unanimité ni au sein du Gouvernement ni de la majorité. Une mesure que nous avons proposé d'adapter et qui a déclenché, comme nous le redoutions, l'exaspération et la colère de nos concitoyens.

Une mesure dont les premiers effets en matière de sécurité routière sont très contrastés et resteront, par essence, difficiles à évaluer.

Une mesure qui, de l'avis des observateurs, a été dans de nombreux départements le détonateur de la colère des gilets jaunes.

Le Président de la République a indiqué qu'aucune question n'était interdite. M. le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il n'était pas exclu de revenir sur cette mesure.

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous disposé à accepter que l'on débattenne sereinement de cette mesure, sans attendre son évaluation ni nous enfermer dans une discussion sur les statistiques mais en examinant objectivement ses inconvénients en termes de mobilité ?

Êtes-vous disposé à accepter le principe d'une adaptation de cette mesure au cas par cas, comme le préconisait la proposition de loi que j'ai présentée au nom du groupe Les Républicains ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur. Cette mesure, vous le savez, n'a qu'un seul objectif : sauver des vies. Elle a pour seul but de limiter chaque jour l'exercice si difficile, que vous avez vécu en tant qu'élu local, de devoir accompagner un parent, un enfant, un proche confronté à une vie fauchée sur les routes.

Nous devons nous interroger sur le fait que ceux qui incendient des radars oublient, peut-être au nom des débats polémiques qui se sont tenus ici, que ceux-ci n'ont qu'une seule fonction : sauver des vies.

Le Premier ministre a été clair. Il nous faudra analyser les résultats de cette mesure. Oui, nous pourrons débattre des 80 kilomètres-heure mais à partir d'éléments objectifs relatifs à la sécurité et aux vies sauvées.

Après deux ans d'application, nous serons en mesure d'en évaluer l'efficacité. S'il est établi que la mesure a permis de sauver 600, 700 ou 800 vies...

M. Christian Jacob. On passera à 70 kilomètres-heure !

M. Christophe Castaner, ministre. ... – je ne parle pas seulement des morts mais aussi des blessures et des handicaps évités –, alors nous nous souviendrons de cet échange.

M. Vincent Descoeur. Je l'assumerai.

M. Christophe Castaner, ministre. On se rappellera que parce que nous avons eu le courage politique de prendre une telle mesure, nous avons sauvé des vies, nous avons évité des vies mutilées, nous avons préservé ces vies auxquelles certains sont obligés de renoncer du fait d'une invalidité consécutive à un accident. C'est cela que nous devons garder à l'esprit. Nous disposerons bientôt des chiffres de la prévention routière sur le nombre de morts. Nous pourrons alors faire une première analyse, ensemble, dans la transparence, en comparant les chiffres du premier et du deuxième semestres de l'année 2018. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1546

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 janvier 2019](#)